

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
DES SAPEURS POMPIERS
DES ALPES MARITIMES**

NICE

SAMEDI 18 avril 2015



A.S.S.P. NICE

Section Cyclisme

BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

NOM :

PRENOM :

Grade ou Fonction :

Date de Naissance :

N° : RUE

VILLE :

CODE POSTAL :

TELEPHONE :

EMAIL :

CS ou service d'appartenance :

A RETOURNER AVANT LE 15 AVRIL 2014

Catégorie (A) :	SENIORS I	De 18 ans	à	30 ans	de	1997 à 1985
Catégorie (B) :	SENIORS II	De 31 ans	à	40 ans	de	1984 à 1975
Catégorie (C) :	VETERANS I	De 41 ans	à	50 ans	de	1974 à 1965
Catégorie (D) :	VETERANS II	De 51 ans	à	55 ans	de	1964 à 1960
Catégorie (E) :	MASTERS I	De 56 ans	à	60 ans	de	1959 à 1955
Catégorie (F) :	MASTERS II	61 ans et +				1954 et +
Catégorie (G) :	FEMININES	Tous ages confondus				

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la course.

Signature avec la mention « Lu et approuvé »

ATTESTATON DU CHEF DE CENTRE ou de SERVICE

Je soussigné (grade, nom, prénom, fonction) :

Atteste que la personne, désignée sur la fiche d'engagement ci-dessus est à jour de sa visite médicale, ne présente pas de contre indication à la pratique du sport, et qu'elle est réglementairement inscrite au Centre de Secours ou service de :

Le.....

Signature et cachet.



A.S.S.P. NICE

Section Cyclisme



Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes-Maritimes

ARTICLE 1

La course des Sapeurs-Pompiers de Nice 2015 est le support du championnat départemental des sapeurs-pompiers des Alpes Maritimes. Elle est organisée par l'UDSP 06 avec le soutien technique de l'Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de NICE Section Cyclisme. Le SDIS 06 collabore dans l'organisation avec l'appui du GT Sud.

ARTICLE 2

Cette course est réservée aux Sapeurs Pompiers SPP, SPV et PATS du SDIS 06 et aux SP étrangers (Monaco) sur invitation.

Les inscrits devront :

- fournir une attestation d'appartenance au corps en tant que SPP, SPV ou PATS signée par leur direction ainsi qu'un certificat médical les autorisant à participer à cette course. Tout document établi dans le but d'engager une personne qui ne remplit les conditions citées dans ce règlement entraînera la disqualification automatique de ce concurrent.
- pour tous les concurrents SP, ils doivent être cotisants dans l'année en cours de leur UD de leur département.

ARTICLE 3

Les concurrents doivent envoyer leur participation avant le **1er AVRIL 2015** en retournant le bulletin d'inscription à :

AS SAPEURS POMPIERS NICE SECTION CYCLISME

chez Mr Patrick RAPHY - 6 Ave du lac – L'Eouvière- 83440 Seillans.

Le prix d'engagement à la course est de 16 € avec le cocktail dinatoire servi lors de la remise des prix.

Les accompagnateurs devront s'acquitter de la somme de 8 € pour le repas.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : **AS SAPEURS POMPIERS NICE Section Cyclisme.**

Chaque participant doit retourner le bulletin d'engagement dûment rempli en indiquant s'il est licencié ou non.

S'il n'est pas licencié, le concurrent doit être assuré pour tous risques corporels ou matériels se rapportant au sport cycliste.

ARTICLE 4

La course est disputée toutes catégories confondues. Il sera procédé à différents classements : Scratch, Féminines, Seniors, Vétérans, Anciens, VTT.

ARTICLE 5

La sécurité sera bénévolement assurée par le personnel du SDIS 06, GT Sud, de l'UDSP 06 et de l'ASSPN. Un médecin sera présent et suivra la course avec tout le matériel médical.

ARTICLE 6

Le trafic routier n'est pas interrompu pendant la compétition.

Les concurrents doivent se conformer strictement au code de la route, ainsi qu'aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux des localités traversées.

Tous les véhicules officiels (voiture ouvreuse, voiture directeur de course et voiture balai) devront rouler avec les feux de croisements allumés et respecter le code de la route ainsi que les coureurs. Aucune voiture ou moto suiveuse ne sont acceptées à l'exception de celles de l'organisation. Les passages dits << dangereux >> seront indiqués. Des bénévoles seront placés à chaque croisement. En cas de force majeure risquant d'entraîner des accidents ou de fausser l'épreuve, le Directeur de course, en accord avec les autorités, se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser la course. Aucun papier ou autres déchets ne seront jetés sur les routes ou dans la nature.

ARTICLE 7

Une assurance de responsabilité civile sera prise par l'UD SP 06 ;

ARTICLE 8

Chaque participant sera récompensé.

ARTICLE 9

Les réclamations éventuelles seront reçues par le Directeur de la course 15' après l'arrivée du dernier concurrent.

Un jury d'appel sera composé du Directeur de la course et de 2 membres neutres désignés avant la course par les organisateurs. Leur décision sera sans appel.

ARTICLE 10

Le trophée <<A/C Christian ROBINI>> est mis en jeu chaque année, sur le classement par équipe. Les 4 participants les mieux classés toutes catégories confondues de son Centre ou GT ou GF seront pris en compte pour l'octroi du challenge.

Le challenge est renouvelable chaque année et doit être ramené au frais du vainqueur de l'année précédente, le jour de la compétition.

ARTICLE 11

Le challenge « C/C Sébastien VAILLANT » est mis en jeu chaque année. Il récompensera l'équipe d'un centre de secours du GT Sud ayant le plus de participants. Le challenge est renouvelable chaque année et doit être ramené au frais du centre le jour de la compétition.

ARTICLE 12

Des concurrents non SP peuvent participer à cette compétition, invités par l'organisateur, toutefois ils doivent être licenciés, remplir le document concernant les conditions réglementaires et signer le dit document au même titre que les concurrents SP comme le stipule l'article 13.

ARTICLE 13

L'engagement de chaque concurrent dans ce championnat départemental implique que celui-ci a bien pris connaissance du règlement mis en place par l'organisation et qu'il accepte toutes les clauses. Il devra signer le bulletin d'engagement et y inscrire la mention « Lu et Approuvé ». En cas de non-respect, l'organisation décline toute responsabilité.

GUIDON TRIATHLETE, PROLONGATEUR INTERDITS. **PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE.**

Fait à NICE le 15/02/2015

RAPHY Patrick
Responsable Technique de la course
Trésorier de la section Cyclisme
AS Sapeurs-Pompiers de Nice

Lieutenant BINAUD Pierre
Président UDSP 06

ASSP NICE section cyclisme
Caserne Pompiers Magnan - 2 bd de la Madeleine 06 000 NICE.
Tel : 07 60 81 08 08



ALPES MARITIMES



A.S.S.P. NICE

Cyclisme



« Unis pour ne pas subir »

***CYCLISME SUR ROUTE
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
DES SAPEURS POMPIERS DES ALPES MARITIMES***



**PROGRAMME
SAMEDI 18 AVRIL 2015**

7H00/7H45 : ACCUEIL DES COUREURS- REMISE DES DOSSARDS.

PLACE FIGHERA A SAINT ANTOINE DE GINESTIERE- NICE

7H45 : APPEL DES CONCURENTS.

8H30 : DEPART DE LA COURSE AU 290 ROUTE DE BELLET - NICE

**10H/10H30 : ARRIVEE DES PREMIERS COUREURS AU NIVEAU DU
290 ROUTE DE BELLET - NICE.**

12H00 : PROCLAMATION DU PALMARES. CS ST ISIDORE

455 AVE STE MARGUERITE -06200 NICE

REMISE DES PRIX ET DU TROPHÉE « Christian ROBINI »

ET DU CHALLENGE « Sébastien VAILLANT »

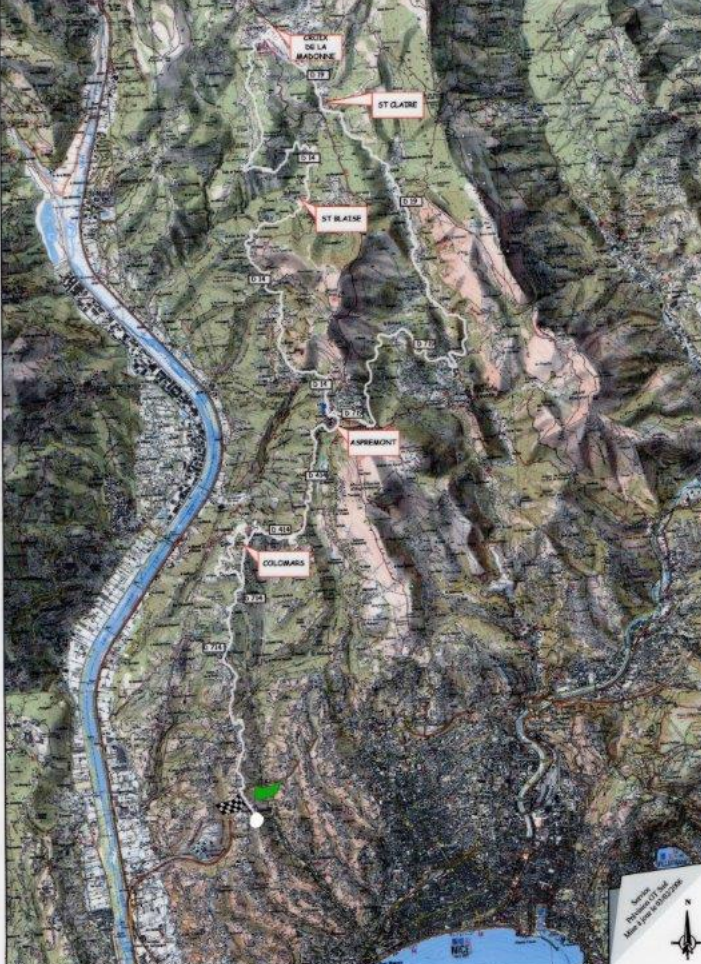
COCKTAIL DINATOIRE

RENSEIGNEMENTS-INSCRIPTIONS.

RAPHY PATRICK : Tel 07 60 81 08 08 ou patrick.raphy@orange.fr

ASSP NICE Section Cyclisme Chez Patrick Raphy - 6 Ave du lac – L'Eouvière- 83440 Seillans

Prix Engagement : Coureur + Cocktail dinatoire : 16 Euros (Cheque à l'ordre de l'ASSPN Cyclisme).



COEUX
DE LA
MADONNE

ST CLAIR

ST BLAISE

ASPREMENT

COLMARIS

Service
Projeté G.T. 500
Mètre à l'échelle de 1:50,000



DEPART : 290 ROUTE DE BELLET M 714

DIRECTION : COLOMARS M 714

DIRECTION : ASPREMONT M 414

DIRECTION : SAINT BLAISE M 14

DIRECTION : LEVENS M 14

DIRECTION : TOURETTES-LEVENS M 19

DIRECTION : ASPREMONT M 719

DIRECTION : COLOMARS M 414

DIRECTION : ROUTE DE LA MANDA M 414

DIRECTION : CORNICHE ANTOINE LEON LAUGIER

DIRECTION : ROUTE DE BELLET M 714

ARRIVEE : 290 ROUTE DE BELLET M 714

[VISUALISER CET ITINERAIRE SUR GOOGLE MAPS](#)